

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 19/11/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement F04213P0101
---------------------------------	--	------------------------------------

1. Intitulé du projet

Création d'un couloir bus le long de la RD 468 au sud de Plobsheim.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général du Bas-Rhin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Martial GERLINGER

RCS / SIRET

2 2 6

7 0 0

0 1 1

0 0 0

1 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Création d'un couloir de bus d'une longueur de 450 ml.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La RN68 a été déclassé en 1973 au profit du département en RD 468.

Il s'agit de la création d'un couloir bus de 3,00m de large, parallèlement à la route départementale n°468 et contigu à la voie dans le sens sud/nord (vers Strasbourg).

Cette voie sera implantée sur l'emprise foncière existante du Département.

La réalisation du projet sur un espace anthropisé nécessitera la substitution des matériaux terreux du remblai existant par des matériaux de structures adaptés à la charge générée par la circulation des bus.

La voie sera revêtue par un béton bitumineux identique à la RD468.

4.2 Objectifs du projet

Le schéma directeur des Transports en Commun (TC) 2025 de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) prévoit de réorganiser les lignes de la 2ème couronne en s'appuyant sur le réseau des trains régionaux (TER) et le Réseau67. Le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) quant à lui, prévoit le principe d'un transport en commun à promouvoir sur l'axe RD468 (Rhinou - Gerstheim - Plobsheim - Illkirch).

Cela se traduit en 4 phases d'aménagement, consistant essentiellement à réaménager les infrastructures existantes par la CUS.

Par contre pour le conseil général du Bas-Rhin (CG67), il s'agit de créer une voie contiguë à la RD468, dans le sens sud/nord (vers Strasbourg) en entrée d'agglomération de Plobsheim, afin d'améliorer la circulation des cars du Réseau67 et ne pas les pénaliser par les congestions en heure de pointe du matin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se réaliseront sous circulations et seront phasés de la manière suivante:

- 1) -terrassement de la voie de bus consistant à substituer les matériaux terreux par un remblai de structure,
 - 2) -ancrage par fraisage de la voie de bus à la chaussée existante,
 - 3) -mise en œuvre de la couche de roulement avec du béton bitumineux,
 - 4) -mise en forme de l'accotement et engazonnement,
 - 5) -mise en place des équipements de sécurité (signalisation horizontale et verticale).
- La durée prévisionnel de l'ensemble des 5 phases de travaux est estimée à 1 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette voie contiguë à la voie de la route départementale sera intégralement dédiée à la circulation des bus du Réseau67, et sera entretenue avec le même niveau de service que la RD468.

Il n'y aura pas d'augmentation du trafic suite à l'aménagement.

Les arbres d'alignements existants seront maintenus.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
-Voie de bus (450ml x 3.00m = 1 350 m ²)	1 350 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plobsheim
RD468
Route du Gal Leclerc

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 43 ' 05 : 9 E Lat. 48 27 34 : 2 N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 43 ' 12 : 9 E Lat. 48 27 48 : 4 N

Communes traversées :

Plobsheim

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Occupation du sol sur espace anthropisé.

Le projet se situe sur la dépendance de la RD 468, constitué d'un remblai d'une hauteur de 0.50m à 1.30m et d'une largeur moyenne de 6.00m en support aux arbres d'alignement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Plobsheim approuvé en septembre 2010
Le projet se situe en zone agricole A3.
Les zones A sont des zones équipées ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une ZNIEFF II
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Catégorie 3 (100ml de part et d'autres de la voie)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, se situe dans le bassin versant de l'III, cependant la voie de bus projetée se situe sur le remblai déjà existant, et n'engendre pas de volume supplémentaire faisant obstacle au champ d'épandage des crues de l'III.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, se situe partiellement dans le champ de visibilité (périmètre de 500m) d'un immeuble classé ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'alignement d'arbres existants sera maintenu.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, est à 1,7 km au sud de l'origine du projet, il n'y a donc pas d'impact potentiel. ZSC FR 421 1810 ZPS FR 420 1797
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet réalisé sur un remblai déjà existant, il y a lieu de substituer une partie des matériaux en place par du remblai issu soit de gravières existantes, soit de manière préférentielle, de centre de recyclage. La quantité nécessaire est évaluée à 1 800m ³ .
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, vue la faible emprise de la voie avec maintien des arbres existants.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Espace déjà anthropisé sur remblai existant.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X		Source de bruit pendant la phase travaux estimée à 1 mois.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le projet se situe en dehors de la zone urbanisée.
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		Vibrations limitées pendant la durée du chantier de 1 mois.
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	Le projet se situe en dehors de la zone urbanisée.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Durant la phase travaux (1 mois) des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. En phase exploitation, le projet n'augmentant pas le trafic, les rejets seront identiques à ceux actuels.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendre une légère augmentation des surfaces imperméabilisées liée à la mise en place du revêtement en béton bitumineux. La surface du rejet des eaux pluviales (1 350m ²) est en dessous du seuil de la rubrique 2.1.5.0 déclenchant la déclaration au titre de l'article R214-1.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit à une extension de faible ampleur d'une infrastructure déjà existante, sur un remblai existant et donc sur un milieu déjà anthropisé. De plus, le maintien des arbres existants dans l'accotement permettra de réduire l'impact visuel de la route depuis les milieux alentours.

Les principaux bénéfices attendus du projet sont:

- Amélioration des transports en commun (TC) sur la RD 468 Sud,
- Rendre le transport en commun plus attractif en heure de pointe et encourager un transfert modal,
- Contribue à la réorganisation des lignes de TC prévue dans le schéma directeur des transports en commun 2025 de la CUS,
- Répond au principe du TC inscrit au SCOTERS,

Au regard des éléments développés sur ce formulaire, et de la nature du projet qui consiste in fine à la mise en place d'une bande roulement de 450m de long sur 3,00ml de large sur un espace anthropisé, nous estimons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: Analyse de l'impact potentiel (AIP) du projet sur le hamster, concluant qu'il n'y a aucun impact.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Strasbourg

le, 14 novembre 2013

Le Directeur Général Adjoint

Martial GERLINGER

Signature

